

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 06-04 du 16 octobre 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – INCLUSION PAR LE SPORT : APPEL À PROJETS INSER'SPORT SEINE-SAINT-DENIS 2025 – SUBVENTION DU DISPOSITIF INSER'SPORT PAR L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) – AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC L'AGENCE POUR L'ÉDUCATION PAR LE SPORT ET AVEC SPORT DANS LA VILLE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu les articles L121-1 et L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 369 800 euros, aux associations listées en annexe, dans le cadre de l'appel à projets Inser'Sport Seine-Saint-Denis ;



- APPROUVE la convention-type ci-annexée à conclure avec chacune des associations listées en annexe, lauréates de l'appel à projet Inser'Sport Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE la subvention de 150 000 euros à recevoir de l'Agence nationale du sport (ANS), relative à l'appel à projets « Impact 2024 ;
- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure l'ANS, dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant à la convention du 8 février 2024, à conclure avec l'association « Fais Nous Rêver - Agence pour l'éducation par le sport » (APELS), dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant à la convention du 8 février 2024, à conclure avec l'association Sport dans la ville, dont le projet est ci-annexé ;
- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer, les conventions et avenants correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.